



Reprise d'un fond de commerce

Par **redsighter**, le **06/07/2010** à **15:55**

Bonjour,rrrnMa mère a repris un commerce en début d'année (pizzeria à emporter) et a ouvert mi-avril. Or, elle se rend compte que depuis l'ouverture, elle ne fait pas du tout les chiffres annoncés par les bilans du "cédant", et a déjà beaucoup de mal à s'en sortir.rnrnAujourd'hui, nous soupçonnons l'ancien propriétaire d'avoir faussé ses bilans, afin de mieux vendre son fonds de commerce : quels recours avons-nous pour vérifier l'exactitude de ces bilans, et d'autre part, si ces derniers s'avèrent effectivement faux, que pouvons-nous faire? la vente peut-elle être annulée, y'a-t'il des délais à ne pas dépasser?rnrngrand merci d'avance à ceux qui me répondrontrrrnCordialementrrrnJ.H

Par **jeetendra**, le **06/07/2010** à **17:35**

[fluo]CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT[/fluo]rnTribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bressern4, rue du Palais- 01000 Bourg-en-BressernTél: 04 74 14 01 43
rrrnBonjour, si vous avez des preuves de ce que vous avancez, vous pouvez agir sur le terrain de la tromperie à l'encontre de l'ancien propriétaire du fond de commerce et réclamer des dommages et intérêts, prenez contact avec le CDAD à Bourg-En-Bresse pour consulter un avocat à ce sujet, courage à vous et bonne soirée.